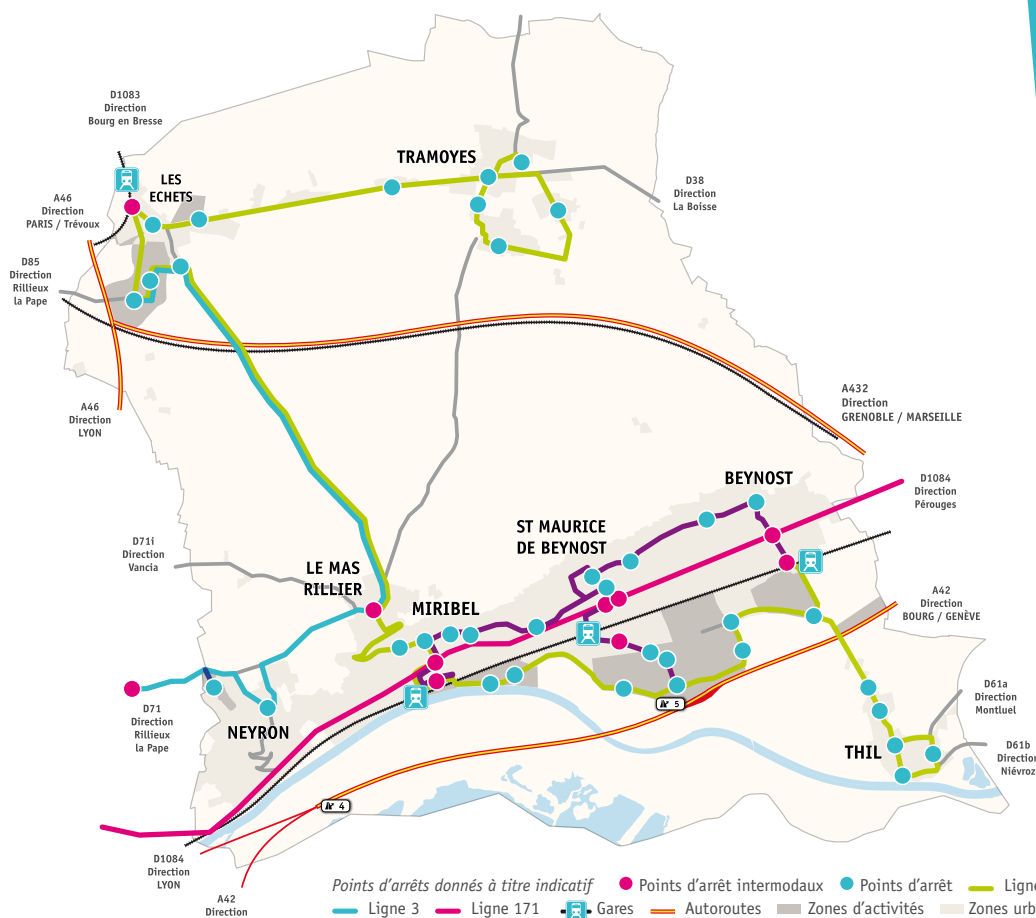


Transports : 3 lignes pour développer la mobilité

6 communes, 978 entreprises
et 10 000 salariés... Notre territoire
connaît un important dynamisme
économique et la CCMP a décidé
de le soutenir activement
en développant son réseau
de transport collectif avec 3 lignes
de bus dès janvier 2012.
Le tour du réseau en 4 questions.



Le calendrier

- Février 2011 : lancement du marché public
- Mai 2011 : choix du prestataire
- Juillet 2011- Janvier 2012 : période de travail pré-opérationnelle avec le prestataire choisi
- Janvier 2012 : lancement du réseau

Les chiffres...

- 3 lignes et 34 arrêts supplémentaires
- 52 km de lignes (Tramoyes-Thil = 30 km, Beynost-Miribel = 10 km, Rillieux Semailles - Les Échets = 12 km)
- 1,2 millions d'euros /an (coût évalué du service)

POUR QUOI ?

Avec plus de 15 000 trajets quotidiens domicile-travail sur, vers ou à partir des 6 communes de la CCMP, la mobilité est devenue un enjeu majeur pour la vitalité du territoire. La Communauté de communes l'a bien compris et a souhaité mettre en place un réseau de transports fonctionnel et efficace.

Objectifs :

- soutenir le développement économique du territoire en facilitant les déplacements des salariés sur les zones d'activités,
- renforcer les liaisons avec les territoires voisins par la desserte des gares TER et, à moyen terme, avec les communautés voisines (Lyon, Montluel...),
- favoriser l'intermodalité en adaptant les horaires des lignes à la desserte TER (aller et retour CCMP/ Lyon) à partir des gares de Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost,
- répondre aux enjeux du développement durable en limitant l'utilisation de la voiture.

OÙ ?

Le Conseil communautaire du 9 juillet 2010 a validé 3 lignes en complément de la ligne 171 inchangée :

- **Ligne 1** : Tramoyes - Les Échets / Thil, avec une desserte Tramoyes / Les Échets (gare) et Thil / Beynost en transport à la demande en dehors des heures de pointe,
- **Ligne 2** : Beynost / Saint-Maurice -de-Beynost / Miribel,
- **Ligne 3** : C2 Rillieux Semailles / Neyron / Les Échets.

QUAND ?

Ces lignes supplémentaires assurent une double fonction :

- permettre le transport des salariés vers les zones d'activités du territoire,
- compléter l'offre de transports déjà existante (TER et ligne 171) proposée aux habitants de la CCMP.

Les fréquences et horaires de passage des bus seront définis de manière à concilier toutes ces attentes.

En semaine :

- une desserte à la demi-heure aux périodes de pointe (6h30-8h30 et 17h30-19h30),
- une desserte à l'heure en dehors de ces périodes.

Le samedi : 4 à 6 courses aller et retour pour chaque ligne.

COMMENT ?

L'exécution des services de transport public de voyageurs sera effectuée par un transporteur recruté via une procédure de marché public. Il sera chargé de fournir les moyens humains et matériels nécessaires à l'exploitation des lignes et de mettre en œuvre les prestations associées (desserte, continuité du service...).

Ce nouveau service de transport collectif sera financé par :

- la vente de titres de transport, dont la grille tarifaire sera fixée par la collectivité, et qui représentera entre 10% et 15% des recettes,

- le Versement Transport (VT), contribution payée par les employeurs publics et privés de plus de 9 salariés, correspondant à un pourcentage prélevé sur la masse salariale et qui financera entre 85% et 90% du service proposé aux habitants.

« La mise en place du réseau illustre la volonté de la CCMP d'encourager les modes de transports alternatifs à la voiture et de permettre une mobilité écologique et économique pour tous. »

Bruno Loustalet,
Vice-Président
aux Transports

